

SPORT CANADA

INVESTIR DANS LA PARTICIPATION AU SPORT

2004 - 2008

DOCUMENT DE TRAVAIL

Canada



Canadian
Heritage

Patrimoine
canadien

Janvier 2004

TABLE DES MATIÈRES

I - INTRODUCTION.....	3
II- INITIATIVES DE SPORT CANADA EN 2003-2004 DANS LE DOMAINE DE LA PARTICIPATION AU SPORT	4
(i) Programme de soutien pour le développement de la participation au sport (PSDPS).....	4
(ii) Ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales	5
(iii) Autres initiatives en 2003-2004	6
(i) Contexte	7
(iii) Justification	8
(iv) Priorités stratégiques proposées	10
1. Accroître la pratique du sport dans les écoles.....	11
2. Améliorer les programmes de sport en milieu communautaire	12
3. Renforcer les occasions offertes aux groupes cibles en matière de participation au sport.....	12
4. Promouvoir l'importance de la participation au sport	12
5. Étendre les connaissances sur la participation au sport	13
IV – CONCLUSION.....	13
ANNEXE A - Ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales Projets 2003-2004	14

I - INTRODUCTION

En adoptant la *Politique canadienne du sport* en 2002, le gouvernement fédéral a élargi le champ de ses activités pour y inclure la participation accrue des Canadiens et des Canadiennes au sport. Dans le budget fédéral de février 2003, un montant de 45 millions de dollars a été affecté sur une période de cinq ans à Sport Canada pour la participation au sport : 5 millions de dollars pour 2003-2004 et 10 millions de dollars par année pour chacun des quatre exercices suivants, jusqu'en 2007-2008.

Le présent document porte sur la participation au sport et non pas sur l'activité physique dans son sens plus large. Le sport est une forme d'activité physique qui exige l'apprentissage de techniques motrices précises et un entraînement dans le but de participer à une compétition ou à un concours dans un contexte réglementé et structuré (p. ex. les ligues sportives).

Le document de travail poursuit deux objectifs :

- 1) Décrire les programmes et initiatives actuels de Sport Canada en matière de participation au sport, principalement le *Programme de soutien pour le développement de la participation au sport* (PSDPS) et les initiatives de participation financées dans le cadre des *ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales (ententes bilatérales FPT)*. Une part importante du budget de 5 millions de dollars attribué à Sport Canada pour la participation au cours de 2002-2003 est destinée à ces projets et nous nous sommes engagés à les financer sur une base pluriannuelle.

Dans la partie II du présent document, nous demandons au lecteur de réfléchir sur la façon d'améliorer, dans une perspective d'avenir, le PSDPS et le processus des initiatives bilatérales.

- 2) Faire connaître le fruit de la réflexion actuelle de Sport Canada sur les objectifs et les priorités stratégiques qui guideraient ses nouvelles activités dans le domaine de la participation au sport pour la période 2004-2008. Ces nouvelles activités seraient financées par la somme additionnelle de 5 millions de dollars à compter de 2004-2005. Parmi les considérations stratégiques, mentionnons les groupes cibles, l'établissement des priorités en matière de participation au sport, la promotion de la participation au sport et l'élargissement des connaissances sur la participation au sport.

Dans la partie III, le lecteur est invité à commenter ces objectifs et priorités stratégiques proposés. Quelles autres priorités, le cas échéant, pourrions-nous ou devrions-nous envisager dans le cadre des ressources disponibles? Comment pouvons-nous mettre en oeuvre les priorités relevées?

Tout commentaire sur ce document de travail sera utile pour aider Sport Canada à décider de la meilleure façon d'investir ses ressources dans la participation au sport pour la période 2004-2008.

II- INITIATIVES DE SPORT CANADA EN 2003-2004 DANS LE DOMAINE DE LA PARTICIPATION AU SPORT

L'exercice 2003-2004 a été une période de transition dans le mandat élargi de Sport Canada en matière de participation au sport. Au cours de cet exercice, Sport Canada a pris un engagement pluriannuel relativement aux initiatives suivantes :

(i) Programme de soutien pour le développement de la participation au sport (PSDPS)

Admissibilité

Le PSDPS s'adresse aux organismes nationaux de sport (ONS) qui répondent à toutes les exigences du Cadre de financement et de responsabilité en matière de sport (CFRS) de Sport Canada. Sport Canada envisage d'étendre l'admissibilité au PSDPS en 2004-2005 aux organismes multisports et multiservices (OMS).

Objectif

Le PSDPS vise à soutenir les efforts des ONS pour accroître la participation actuelle, recruter de nouveaux participants et réduire le taux d'abandon, idéalement de concert avec des partenaires comme les clubs communautaires, les municipalités, les établissements d'enseignement, les organismes provinciaux et multisports et les commanditaires du secteur privé.

Financement

Les projets du PSDPS sont financés selon une entente de partage des coûts entre les ONS et Sport Canada. Il est admis qu'il faudra plusieurs années avant que les nouvelles initiatives de participation deviennent pleinement efficaces et, par conséquent, le soutien financier est accordé sur une base pluriannuelle.

Critères d'évaluation

La préférence est accordée aux projets ciblant au moins un des groupes suivants : les enfants et les jeunes, y compris ceux qui font partie des groupes sous-représentés, comme les filles et les jeunes femmes, les Autochtones, les personnes ayant un handicap, les minorités visibles, les jeunes à risques et les personnes défavorisées sur le plan économique.

Les projets doivent être ou devenir d'envergure nationale, faire appel à la collaboration des homologues provinciaux et territoriaux de l'ONS, être susceptibles d'accroître considérablement la participation, respecter le modèle de développement des participants et des participantes du sport en question et comporter un processus de suivi et d'évaluation efficace.

Le PSDPS a été mis à l'essai en 2002-2003, alors que 15 projets ont été subventionnés, lesquels, dans l'ensemble, ont été actifs dans la plupart des régions du Canada, y compris les Territoires et la région de l'Atlantique. En 2002-2003, d'après les taux de participation signalés, environ 250 000 enfants ont profité des projets du PSDPS. En outre, le nombre d'enseignants et de moniteurs qualifiés a augmenté. Lorsqu'un suivi a été assuré auprès des participants, la majorité

d'entre eux ont déclaré qu'ils avaient vécu une expérience positive dans le cadre du programme et qu'il s'agissait de leur première expérience dans le sport en question.

En 2003-2004, le PSDPS a continué d'appuyer les projets de l'exercice précédent en plus de 15 nouveaux projets d'ONS. Les Lignes directrices des contributions au complet ainsi qu'une brève description des 30 projets du PSDPS subventionnés actuellement figure sur le site Web de Sport Canada à l'adresse http://www.pch.gc.ca/progs/sc/psc-spc/psdps-spdp_f.cfm

QUESTIONS

- 1. En plus d'être accessible aux ONS et peut-être aux OMS, le PSDPS devrait-il être ouvert aux nouvelles ONG (par exemple les Guides) qui pourraient être intéressées à stimuler la participation au sport?**
- 2. Le PSDPS, compte tenu de ses critères actuels et de l'exigence de partager les coûts, est-il un véhicule approprié pour amener de nouveaux partenaires à vouloir accroître la participation au sport?**

(ii) Ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales

Dans le cadre de cette initiative, Sport Canada contribue aux projets moyennant un financement de contrepartie de la part des gouvernements provinciaux et territoriaux. Des ententes bilatérales FPT ont commencé en 2002-2003 à titre de projets pilotes, conformément aux *Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*, où il était recommandé que les gouvernements « concluent des accords gouvernementaux bilatéraux pour mieux atteindre les objectifs de la *Politique canadienne du sport* ». Ces accords sont conformes aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'activité physique et le sport* se rattachant aux contributions fédérales.

Les premières ententes bilatérales FPT à être conclues en 2002-2003 ont été avec les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, des T. N.-O et du Nunavut. En 2003-2004, le programme a été élargi officiellement et des ententes ont été signées ou sont en voie d'élaboration avec tous les gouvernements provinciaux et territoriaux. Bien que les ententes bilatérales FPT ne soient pas limitées aux projets de participation au sport, la vaste majorité des projets soumis par les provinces et territoires se situent dans cette catégorie.

Pour être étudiées en vue d'un financement, les propositions PT doivent respecter certaines conditions préalables :

- *Accent sur le sport*
Les objectifs de la proposition doivent être conformes au mandat de Patrimoine canadien dans le domaine du sport. Les initiatives liées à l'activité physique exigent la participation et la contribution de Santé Canada.
- *Nature pratique*
La proposition doit être pratique et non axée sur la recherche.

- *Contributions gouvernementales partagées*
La contribution du gouvernement fédéral destinée au projet doit être au moins égale par la contribution du gouvernement provincial/territorial.
- *Viabilité*
Les partenaires financiers éventuels doivent s'engager dès le début du projet à assurer la viabilité du projet à la fin du financement fédéral.

QUESTION

1. Les propositions bilatérales PT doivent-elles respecter d'autres conditions préalables avant d'être étudiées en vue d'un financement de Sport Canada?

D'autres critères sont appliqués pour évaluer les diverses propositions :

- *Cohérence et incidence marginale du financement*
La mesure dans laquelle la proposition favorise l'atteinte des objectifs de la *Politique canadienne du sport* et l'exécution des mesures précisées dans les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport 2002-2005*.
- *Faisabilité*
La faisabilité de la proposition, démontrée par un plan d'activités, et les plans de suivi et d'évaluation.
- *Applicabilité*
La valeur et l'applicabilité de la proposition comme pratique exemplaire que peuvent adopter d'autres gouvernements PT dans le contexte de la *Politique canadienne du sport*.

QUESTION

1. D'autres critères qui devraient ou pourraient être utilisés pour mieux évaluer les mérites relatifs des propositions bilatérales PT vous viennent-ils à l'esprit?

Une liste de projets de participation au sport faisant actuellement l'objet d'ententes bilatérales PT est présentée à l'annexe A.

(iii) Autres initiatives en 2003-2004

- En plus du PSDPS et des initiatives bilatérales, Sport Canada a envisagé des partenariats possibles avec des ONG et un commanditaire du secteur privé pour soutenir la participation au sport chez les enfants et les jeunes démunis.
- Sport Canada mettra de côté chaque année un petit pourcentage de ses fonds consacrés à la participation pour financer la collecte d'information sur les taux de participation au sport.

III – OBJECTIF ET PRIORITÉS STRATÉGIQUES PROPOSÉS POUR 2004-2008

(i) Contexte

En mai 2002, après un an de consultation auprès de la communauté sportive canadienne, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont appuyé la *Politique canadienne du sport (PCS)*. Ce document unique dans l'histoire du sport canadien définit la participation au sport comme l'un des quatre axes prioritaires d'intervention des gouvernements, les autres étant l'excellence, les ressources et l'interaction.

Parallèlement à la mise au point de la *PCS* s'élaborait la nouvelle *Loi sur l'activité physique et le sport* pour remplacer la *Loi sur la condition physique et le sport amateur* de 1961. La *Loi sur l'activité physique et le sport* stipule qu'un des objectifs stratégiques dans le domaine du sport pour le gouvernement du Canada est « d'accroître la pratique du sport ».

Ensemble, la *PCS* et la *Loi sur l'activité physique et le sport* ont redéfini les objectifs du gouvernement fédéral dans le domaine du sport, notamment en ajoutant la question prioritaire de la participation. Les travaux menés en collaboration par les communautés sportives et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans le cadre de la *PCS* ont débouché sur un objectif commun en matière de participation au sport :

La *Politique canadienne du sport* a pour objectif que d'ici 2012...

une proportion plus importante de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons participent à des activités sportives de qualité, dans tous les contextes de la pratique sportive.

L'énoncé qui précède fournit à tous les ordres de gouvernement un objectif primordial qui sera défini plus à fond au moyen de cibles et d'indicateurs fixés conjointement et de mesures concertées prises pour accroître la participation au sport. Ce travail est accompli dans le cadre des *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport – 2003-2005*, qui est le plan d'action évolutif de la *PCS*.

En outre, on s'attend à ce que chaque gouvernement établisse des objectifs, des priorités et des initiatives qui viendront cerner ses propres rôle et contribution liés à l'atteinte des objectifs de la *PCS*. En conséquence, à la lumière des consultations qui ont mené à la *PCS* et la *Loi sur l'activité physique et le sport*, Sport Canada a commencé à définir un objectif et des priorités stratégiques dans le domaine de la participation au sport que nous vous soumettons et sur lesquels nous aimerions connaître votre opinion.

(ii) Objectif stratégique proposé

L'objectif de participation accrue de la *PCS* englobe tous les participants au sport, allant des enfants aux aînés, des participants au sport récréatif aux athlètes de tous les échelons. Pour atteindre cet objectif, il faudra certainement compter sur les efforts conjugués de nombreux partenaires, dont certains peuvent cibler des groupes en particulier.

Lors de l'établissement de son objectif stratégique pour 2004-2008, Sport Canada a envisagé deux options de base :

- déployer ses efforts et ses ressources pour accroître la participation de tous les segments de la population
- ou
- concentrer ses efforts sur un segment précis de la population avant d'en cibler d'autres après 2008.

Après avoir désigné la dernière option comme la meilleure pour assurer une intervention efficace au niveau national avec les ressources disponibles, on a adopté l'objectif stratégique suivant pour 2004-2008 :

**Objectif stratégique de Sport Canada en matière de participation
proposé pour 2004-2008**

**« Accroître le nombre d'enfants et de jeunes
qui participent au sport. »**

Il s'agit d'un énoncé général d'intention qui sera peaufiné en lui greffant des objectifs et des indicateurs que formulera le 1^{er} Groupe de travail FPT (Nota : D'après les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport – 2003-2005*, le 1^{er} Groupe de travail doit dégager les obstacles à la participation au sport et définir des cibles, des indicateurs et des mesures de concertation FPT afin d'éliminer ces obstacles pour toutes les populations ciblées, les enfants et les jeunes inclus).

Il convient également de mentionner que jusqu'à présent, rien n'a été fait pour rattacher un groupe d'âge à l'expression « enfants et jeunes ». Toutefois, tous les projets du PSDPS ont ciblé les enfants et les jeunes en âge de fréquenter l'école primaire et secondaire, à l'exception d'un projet qui s'adressait aux étudiants universitaires.

(iii) Justification

L'objectif stratégique proposé par Sport Canada pour 2004-2008 en matière de participation reflète l'inquiétude que suscite au sein des gouvernements et des communautés sportives la

sédentarité croissante chez les enfants et les jeunes. Des données scientifiques révèlent qu'un pourcentage élevé de jeunes Canadiens et Canadiennes fait moins d'activité physique que le niveau minimal recommandé et que la prévalence de l'obésité chez les enfants canadiens a quintuplé au cours des deux dernières décennies, tandis que le nombre d'enfants ayant un excédent de poids a plus que doublé durant la même période. À moins d'un revirement de situation, cette tendance pourrait mener, dans les prochains 10 ou 15 ans, à une génération d'adultes sédentaires aux prises avec diverses maladies dues à leur inactivité. Dans la mesure où le sport offre de grandes possibilités d'activité physique aux enfants et aux jeunes, il doit et peut être une partie importante de la lutte contre la sédentarité.

La réduction ou l'élimination de l'éducation physique et du sport au sein du système éducatif est l'une des principales préoccupations soulevées lors des consultations régionales sur le sport tenues en 2000-2001 et du Sommet national sur le sport qui a suivi en avril 2001.

Au moment même où on soulevait cette question, des rapports sur la santé soulignaient l'augmentation des malaises liés à la sédentarité, comme le diabète de type II et les maladies cardiovasculaires, très peu constatés chez les enfants et les jeunes auparavant. Les professionnels de la santé se sont dits inquiets de cette situation, que certains ont qualifiée d'« épidémie ».

En septembre 2002, les ministres FPT de la Santé ont convenu d'élaborer une stratégie pancanadienne en matière de modes de vie sains (SMVS) qui mettra l'accent, dans un premier temps, sur la nutrition, l'activité physique et leur relation avec les poids-santé. Dans la SMVS, les enfants et les jeunes ainsi que les Autochtones figurent comme cibles prioritaires.

En 2003, les ministres FPT responsables du sport, de la condition physique et des loisirs et la ministre fédérale de la Santé ont fixé l'objectif d'accroître le taux d'activité physique de 10 % dans chaque province et territoire d'ici 2010. En outre, ils ont convenu d'investir leurs énergies dans l'augmentation de l'activité physique chez les enfants et les jeunes ainsi que d'autres groupes moins actifs (p. ex. les Autochtones, les femmes et les filles, les personnes à faible revenu, les personnes ayant un handicap et les personnes âgées).

La participation au sport, qu'elle soit organisée ou spontanée, est souvent la seule activité physique de choix pour bien des enfants et des jeunes. Avant tout, Sport Canada estime que le fait de concentrer les efforts collectifs sur la participation des enfants et des jeunes au sport, surtout en milieu scolaire, s'avérera la meilleure façon d'accroître les niveaux de participation au sport à l'échelle du pays. Nous croyons aussi que les améliorations apportées à cet âge entraîneront d'ici 10 ou 15 ans des retombées bénéfiques sur les niveaux de participation des adultes également, et ce, pour les raisons suivantes :

Acquisition de bonnes attitudes et habitudes relativement à la participation au sport

Les enfants sédentaires sont plus susceptibles de le demeurer une fois adultes. Il est plus facile d'acquérir de bonnes attitudes et habitudes concernant la participation au sport à un jeune âge qu'à un âge avancé. Les recherches laissent également entendre que la pratique d'un sport organisé dans l'enfance, par exemple en faisant partie d'un club sportif, tend à mieux prédire

l'activité physique à l'âge adulte que tout autre facteur, comme l'estimation de l'activité physique totale chez les jeunes (*Rapport scientifique sur les niveaux d'activité physique, la participation sportive et la condition physique des enfants et des jeunes canadiens (2001)*). Puisqu'on a cerné chez les adultes le « manque d'intérêt » parmi les principaux obstacles à leur participation au sport, l'importance de susciter cet intérêt tôt dans la vie prend tout son sens.

Bienfaits durables pour la santé

En général, les enfants actifs physiquement sont en meilleure santé que les enfants sédentaires. Des recherches ont démontré que le risque de développer certaines maladies à un âge plus avancé, comme le diabète, le cancer, les maladies cardiovasculaires et l'ostéoporose, peut être atténué par une activité physique régulière durant l'enfance et l'adolescence. Des enfants en santé deviennent souvent des adultes en santé.

QUESTIONS :

- 1. Êtes-vous d'accord avec l'objectif stratégique proposé pour 2004-2008, compte tenu des ressources dont nous disposons actuellement, ou faudrait-il envisager d'inclure d'autres segments de la population?**
- 2. Quel groupe d'âge la catégorie « enfants et jeunes » devrait-elle englober?**
- 3. Décrivez votre vision de ce qui devrait être atteint d'ici 2008.**

(iv) Priorités stratégiques proposées

Pour atteindre son objectif stratégique proposé dans le domaine de la participation au sport, Sport Canada a défini un ensemble de priorités stratégiques possibles. Les priorités proposées sont alignées sur les directives du budget fédéral de 2003-2004 et sur d'autres priorités émanant des décisions des ministres FPT concernant l'activité physique et la vie saine. En choisissant ces priorités, Sport Canada s'inspire de documents de base comme la *Politique canadienne du sport* et les *Priorités FPT pour une action concertée dans le domaine du sport*, la nouvelle *Loi sur l'activité physique et le sport* et d'autres documents de référence, notamment :

- *2001-2002 Rapport annuel du Comité consultatif au secrétaire d'État au Sport amateur, et le rapport de son Groupe de travail consultatif sur la participation (Réduire la sédentarité au Canada – Recommandations pour promouvoir la participation au sport et à l'activité physique);*
- *Rapport du Sous-comité sur l'étude du sport au Canada, du Comité permanent du patrimoine canadien (le Rapport Mills), publié en 1998;*
- *Rapports des consultations régionales* qui ont débouché sur la *Politique canadienne du sport*.

**Priorités stratégiques de Sport Canada pour la participation au sport
proposées pour 2004-2008**

- 1. Accroître la pratique du sport dans les écoles**
- 2. Améliorer les programmes de sport en milieu communautaire**
- 3. Renforcer les occasions offertes aux groupes cibles en matière de participation au sport**
- 4. Promouvoir l'importance de la participation au sport**
- 5. Étendre les connaissances sur la participation au sport**

Ces priorités sont décrites plus en détail ci-après et des questions sont posées sur chacune d'elles.

QUESTIONS

- 1. Êtes-vous d'accord avec la liste proposée de priorités stratégiques? Y en a-t-il trop ou pas assez? Comment classeriez-vous ces priorités selon leur importance relative? Quelles priorités, le cas échéant, laisseriez-vous tomber? Quelles autres, le cas échéant, ajouteriez-vous?**
- 2. À votre avis, quels politiques, programmes et partenariats favorisent le mieux la concrétisation de ces priorités?**

1. Accroître la pratique du sport dans les écoles

Reconnaissant que l'éducation relève exclusivement des provinces et des territoires, Sport Canada collaborera de façon bilatérale avec les gouvernements PT pour favoriser l'offre d'activités sportives en milieu scolaire. Il convient de noter qu'il existe des exemples de collaboration FPT réussie dans certains autres domaines de l'éducation, comme le programme fédéral en matière de langues officielles. Sport Canada travaillera également avec des partenaires des communautés du sport et de l'activité physique pour jeter les ponts entre les systèmes sportif, éducatif et de santé.

QUESTIONS : L'éducation ne relève pas du gouvernement fédéral. Quel mécanisme ou partenariat recommanderiez-vous pour que Sport Canada exerce une influence sur l'inclusion du sport en milieu scolaire? Devrions-nous accorder la priorité à la participation au sport dans les écoles primaires ou dans les écoles secondaires ou dans les deux de façon égale?

2. Améliorer les programmes de sport en milieu communautaire

Au Canada, la participation au sport se déroule la plupart de temps à l'échelle communautaire, au sein des clubs municipaux ou privés, des ligues communautaires et des installations sportives et récréatives. Dans le cadre du PSDPS, Sport Canada a commencé, en partenariat avec les ONS, à financer des projets communautaires. Toutefois, Sport Canada pourrait également travailler avec d'autres partenaires actuels ou éventuels dans ce domaine dans l'optique de certains objectifs, tels que :

- accroître les types de programmes offerts par les organismes locaux de sport
- soutenir les programmes de sport dans les localités rurales
- rendre les activités familiales plus accessibles
- adapter les programmes pour mettre davantage l'accent sur l'apprentissage d'habiletés et non la compétition
- rehausser la qualité de l'instruction grâce à de meilleurs entraîneurs et moniteurs et des modèles de développement des participants et des participantes, et...
- favoriser un environnement sportif sécuritaire et respectueux de l'éthique.

QUESTIONS: Parmi les objectifs susmentionnés pour améliorer le sport communautaire, auxquels importe-t-il de consacrer le plus d'énergie dans la période de 2004-2008? Y a-t-il d'autres objectifs dont il faut tenir compte? Quel processus permettrait, à votre avis, de dégager, d'échanger et de promouvoir des pratiques prometteuses et des initiatives efficaces qui améliorent le sport communautaire?

3. Renforcer les occasions offertes aux groupes cibles en matière de participation au sport

Pour accroître le nombre d'enfants et de jeunes qui s'adonnent au sport, Sport Canada accorderait une attention particulière aux projets visant à accroître la participation au sport chez les enfants et les jeunes faisant partie des groupes sous-représentés, notamment les filles et les jeunes femmes, les Autochtones, les personnes ayant un handicap, les jeunes à risques, les minorités visibles et les personnes défavorisées sur le plan économique.

QUESTION : Nous avons travaillé traditionnellement avec des organismes s'occupant du sport ou de l'activité physique pour accroître la participation au sport chez certains groupes cibles sous-représentés (p. ex. l'ACAFS, le Cercle sportif autochtone, le Comité paralympique du Canada). Devrions-nous envisager de travailler avec des organismes non voués au sport qui défendent les intérêts de ces groupes et, le cas échéant, comment devrions-nous les amener à s'engager dans la participation au sport ou à s'y intéresser?

4. Promouvoir l'importance de la participation au sport

Sport Canada collabore actuellement avec Santé Canada pour favoriser la participation au sport par l'entremise de la Stratégie en matière de modes de vie sains (voir le site Web http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vie_saine/viesaine/index.html). Il s'associera à d'autres partenaires, autant au sein qu'à l'extérieur des gouvernements, pour promouvoir les bienfaits personnels et sociaux qu'on peut retirer de la participation au sport. Il se concentrera particulièrement sur le soutien des programmes de promotion et de marketing social efficaces qui pourraient être mis en œuvre en milieu scolaire.

QUESTION : Ne serait-il pas mieux de promouvoir le sport par l'entremise de la Stratégie en matière de modes de vie sains et de ses plans de marketing social ou par d'autres moyens ?

5. *Étendre les connaissances sur la participation au sport*

Comme on constate toujours un manque de renseignements opportuns sur la participation au sport au Canada, Sport Canada collaborera avec des partenaires pour mesurer périodiquement les niveaux, les avantages et les incidences de la participation au sport. Il soutiendra également la recherche qui permet de mieux comprendre les aspects socioculturels de la participation au sport, ainsi que les obstacles et solutions. Des démarches seront entreprises pour assurer la diffusion appropriée des résultats de la recherche et des pratiques exemplaires auprès des communautés sportives.

QUESTIONS : Quelles données en matière de participation au sport est-il le plus important de recueillir pour le système sportif canadien? Quel devrait être notre domaine le plus important de recherche et de collecte de données et pourquoi? (p. ex. données de recensement, données socioéconomiques, données sur le nombre de membres des organismes de sport, autres domaines?)

IV – CONCLUSION

La concrétisation de l'objectif et des priorités stratégiques d'ici 2008 et de l'objectif de participation accrue de la *Politique canadienne du sport* d'ici 2012 sera une entreprise des plus difficiles qui exigera la collaboration de tous les intervenants concernés.

Nous croyons que Sport Canada peut jouer un rôle prépondérant en resserrant ses partenariats et en établissant de nouveaux afin d'offrir des programmes fructueux et en recueillant et en diffusant de l'information et des connaissances. Nous espérons que le présent document stimulera la discussion entre tous les intervenants concernés et qu'il nous permettra de recueillir des commentaires importants sur les meilleurs investissements possibles en matière de participation au sport au cours des quatre prochaines années.

Veillez faire parvenir vos commentaires d'ici le 6 février 2004 à l'adresse suivante :

Louis Jani
Agent principal des politiques
Sport Canada, 16^e étage, 15, rue Eddy (15-16-D)
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Canada

louis_jani@pch.gc.ca
Tél. : (819) 956-8021
Télec. : (819) 956-8083

Sommaire des Ententes bilatérales fédérales-provinciales/territoriales subventionnées à ce jour

(Note : il est prévu que des ententes bilatérales seront signées avec toutes les provinces et tous les territoires. Néanmoins, seules les ententes bilatérales indiquées ci-dessous ont été finalisées. Ces ententes sont d'une durée de trois ans. Le coût total de chaque projet et la contribution fédérale représentent des montants pour les trois années du projet)

Province/Territoire	Coût total des projets	Contribution fédérale	Brève description des projets
Alberta	1 200 000 \$	600 000 \$	Aider les groupes sous-représentés, dont les filles et les femmes, les Autochtones, les personnes défavorisées sur le plan économique et les personnes ayant un handicap, à profiter des avantages qui découlent de la pratique du sport. Parmi les programmes financés, nous retrouvons les suivants : Go Girl (programmes d'initiation au sport à l'intention des filles); Fun Team Alberta; Conseil du sport autochtone (camps de sport et courir-sauter-lancer); Path to 2010 (curling en fauteuil roulant et hockey sur luge); programmes de formation du leadership.
Colombie Britannique.	1 200 000 \$	600 000 \$	Accroître le nombre d'athlètes autochtones au niveau de l'élite et encourager les jeunes Autochtones en général à faire davantage d'activité physique. Le programme misera sur l'infrastructure de clubs actuelle et renforcera les habiletés sportives au moyen de camps d'entraînement régionaux et provinciaux, d'un encadrement par des entraîneurs qualifiés et de services de médecine sportive. L'objectif à long terme est de constituer une équipe provinciale plus forte pour représenter la Colombie-Britannique aux Jeux autochtones de l'Amérique du Nord, aux Jeux du Canada et à d'autres manifestations de plus grande envergure.

Manitoba	1 200 000 \$	600 000 \$	Rendre le sport et les loisirs plus accessibles aux collectivités et aux gens qui n'y ont pas accès comme ils le devraient. Les bénéficiaires de cette initiative seront les Autochtones et les nouveaux immigrants ainsi que les habitants du Nord, des localités éloignées et des centres-villes. Le but est d'assurer la croissance continue de la pratique du sport et des loisirs en coordonnant l'énergie et les ressources des milieux du sport, de la condition physique et des loisirs, des pouvoirs publics, des organisations communautaires et du secteur privé du Manitoba. Des projets ciblés seront élaborés au cours des prochains mois et toucheront aux sports tant traditionnels que non traditionnels ainsi qu'aux loisirs.
Nouveau-Brunswick	720 000 \$	360 000 \$	Le Projet de sport scolaire pour des communautés actives vise le développement du sport au moyen d'une approche scolaire-communautaire. Il vient compléter le programme du Nouveau-Brunswick Communautés scolaires en ACTION, qui aide les écoles à offrir diverses occasions d'activité physique dans le cadre de partenariats communautaires. Il sensibilise davantage les élèves aux bienfaits de la pratique régulière du sport et de l'activité physique et entraîne une augmentation de la participation aux programmes de sport, ce qui contribue à bâtir des collectivités actives et en santé. Le Projet de sport scolaire pour des communautés actives donnera aussi aux participants l'occasion d'améliorer leurs habiletés grâce à des instructeurs spécialisés et certifiés.
Nouvelle-Écosse	1 000 000 \$	450 000 \$	Le programme Sport Futures Leadership s'associera aux organismes de sport en Nouvelle-Écosse pour stimuler la participation au sport et améliorer à long terme la santé de la population en général. Des spécialistes du sport travailleront avec certains organismes provinciaux de sport pour voir à ce que les programmes communautaires de sport soient solides sur les plans technique et éthique et favorables au développement, de façon à accroître et à maintenir la participation.

Nunavut	840 000 \$	420 000 \$	L'aide financière est destinée à l'académie olympique jeunesse du Nunavut, au programme Aim High (Vise haut), à la certification des entraîneurs, au développement du sport communautaire et à l'élaboration de ressources à l'intention des entraîneurs autochtones. Ces programmes renforceront le système sportif du Nord en favorisant la participation au sport, en appuyant l'excellence sportive et en stimulant la fierté. Ils s'attaqueront également aux défis uniques que doivent relever les collectivités du Nord dans le domaine du développement du sport.
Territoire du Nord-Ouest	1 020 000 \$	510 000 \$	Amener davantage de personnes vivant dans les Territoires à pratiquer des activités sportives de qualité à tous les niveaux et sous toutes les formes. Préconiser un environnement permettant à plus d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels des Territoires de parvenir au niveau d'excellence auquel ils aspirent. La collaboration en matière de gestion du sport sera renforcée entre les gouvernements, les organismes de sport, les membres communautaires et les intervenants intéressés.
Île du Prince Édouard.	1 200 000 \$	600 000 \$	Soutenir le programme de directeurs exécutifs multisports, le programme de formation du leadership, le programme pilote d'un conseil régional du sport, l'initiative de promotion du sport au féminin, l'initiative communautaire d'écoles actives et en santé, l'initiative de développement du sport autochtone, le programme de sensibilisation fondée sur les valeurs et les initiatives à l'intention des groupes défavorisés. Le financement vise à supprimer les iniquités dans le système sportif, à inciter plus de filles et de femmes à faire du sport, à augmenter la participation des groupes défavorisés aux programmes de sport scolaires et communautaires. Il servira également à accroître le nombre d'athlètes, d'entraîneurs et d'officiels autochtones en établissant des ponts entre les communautés autochtones et les organismes de sport existants.

Saskatchewan	1 200 000 \$	600 000 \$	Le programme cible les élèves de la maternelle, du primaire et du secondaire ainsi que les dirigeants du sport autochtone. Il comporte quatre volets : le premier, Jours des Jeux du Canada, encourage les élèves du primaire à s'initier aux sports des Jeux d'été du Canada et à apprendre les habiletés connexes; le deuxième, Saskatchewan Sport Match, donne aux élèves du secondaire la chance de découvrir de nouveaux sports correspondant le mieux à leurs points forts; le troisième, Excellence sportive autochtone, est conçu pour élever les niveaux de performance et de rendement des athlètes, des entraîneurs, des officiels et des bénévoles autochtones; le quatrième, Mentorat pour les gestionnaires des Jeux autochtones, s'attaque aux enjeux autochtones liés aux Jeux de 2005 et stimulera la participation des Autochtones à tous les niveaux de la planification et de la tenue des Jeux.
Yukon	480 000 \$	240 000 \$	Rendre le sport plus accessible, en particulier aux jeunes, aux femmes et aux filles autochtones. Établir des programmes de formation et de développement des habiletés qui encouragent et appuient la participation au sport, en visant spécialement les jeunes, les femmes et les filles autochtones. Dans le cadre du programme Mieux que jamais, les athlètes et les entraîneurs auront accès aux meilleures occasions d'entraînement et de compétition afin de se préparer aux Jeux d'hiver du Canada de 2007. Renforcer la base de bénévoles et soutenir la formation des chefs de file des loisirs.